

Gestion de l'eau et de l'assainissement sur Orléans Métropole

Eau potable

Orléans Métropole regroupe 22 communes. L'eau potable de 13 d'entre elles est en gestion déléguée ; celle des 9 autres s'effectue en régie (avec des marchés).

Population concernée (2019): gestion régie 104 437 habitants, gestion déléguée 185 505 habitants,

→ 64 % de la population relève d'une gestion déléguée

Production de l'eau potable (forages, usines, stockage)

100 % de la production de l'eau potable (régies et gestion déléguée) effectuée par SUEZ et VEOLIA par le biais de délégations et d'un marché.

⇒ Il n'y a plus de régie pleine et entière sur le territoire d'Orléans Métropole

Distribution (canalisations, compteurs)

Plus des 75% confiés aux mêmes sociétés par le biais de délégation et de marchés

Clientèle

64% de la gestion clientèle est effectuée par le privé

Assainissement

- 30% de la distribution pour le privé

- plus de 80% de l'assainissement collectif (stations d'épuration)

- 100% de l'assainissement non collectif (installations individuelles de traitement des eaux usées)

Pour la gestion clientèle c'est plus complexe car c'est la métropole qui gère les factures d'assainissement des villes en "régie" d'eau potable. Le reste, à peu près 65% est géré par l'entreprise privée à laquelle on a confié l'eau potable.